



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

Règlement de compte à la Direction Commerciale Bancaire

Abracadabrantesque !

Une CSI a eu le malheur de faire son travail.

L'HISTOIRE : un dossier à finaliser, samedi après-midi, elle va travailler.

Le même jour, dans la même ville, un véhicule portant le logo « *La Poste* » stationne sur une place « handicapé », un Conseiller Municipal le signale à la direction, sauf que le numéro d'immatriculation donné n'est pas celui de la CSI accusée. Numéro erroné !

Alors au mépris de toutes les règles, on suppose et on accuse cette CSI de « s'être mal garée », un samedi en fin d'après-midi. N'y aurait-il qu'une seule voiture portant le logo « *La Poste* » ? En fait, sa DCB s'est jetée sur l'occasion pour lui chercher une mauvaise querelle, oublié le stationnement, bonjour le règlement de compte.

De faux arguments pour une vraie sanction

« *Tu travailles un samedi, c'est interdit !* » lui dit-on, sauf que sa DCB lui prend des RDV le samedi !!!

« *Tu parles mal à tes collègues !* » sauf que les collègues en question démentent et témoignent !!!

« *T'es pas organisée !* » sauf que la DCB en question fait en sorte de lui monter un RI inapplicable !!!

« *Tu n'as pas à envoyer de mails aux clients !* » sauf que les mails, elle ne les envoie pas, elle y répond et que son mail est sur les cartes de visite (fournies par La Banque Postale) !!!

« *Tu me parles mal !* » sauf que l'accusatrice est dans le rôle de l'arroseur arrosé !!!

Le dossier disciplinaire est instruit à charge, tout est supposé, rien n'est jamais prouvé.

Nous sommes là dans la destruction organisée. Le dossier n'est constitué que d'allégations, jamais de preuves, ou alors de preuves inventées et mal montées.

Du management à l'acharnement

La réalité, c'est qu'une DCB en mal d'autorité a décidé de se payer la tête de la collègue. La Banque Postale nous rabâche les vertus du management, mais qui manage les managers pour permettre une telle dérive ?

CSI, ne vous y trompez pas, vous êtes en danger ! Pour cette histoire stupide, **la CSI est suspendue pour SIX MOIS !** Alors, méfiez-vous, si vous êtes en retard de production ou que votre DCB ne vous aime pas, attention « *en vous garant* », les dossiers sont prêts et s'ils ne le sont pas déjà, ils le seront très vite !

**Force Ouvrière ne laissera pas se commettre cette infamie.
Un recours sera déposé ; la justice tranchera...**

FO : vos revendications,
notre combat !